

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 10 juillet 2017** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Charles Poulin, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Monsieur Raynald Drolet, conseiller
Monsieur Simon Madore, conseiller
Monsieur François Lévesque, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Guylaine Blouin.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

Est absent :

Monsieur Bertrand Lamoureux, maire

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2017**
- 3. DÉLÉGATION**
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 5.1 Charles Poulin
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Raynald Drolet
 - 5.5 Simon Madore
 - 5.6 François Lévesque
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de juin 2017
 - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois de juin 2017
 - 6.3 Octroi d'une aide financière de 89 000 \$ au Parc de la gorge de Coaticook pour la nouvelle enseigne au coin des rues Child et Michaud ainsi que pour les travaux

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

d'aménagement du bloc sanitaire mobile à l'accueil
Denis-Maurais

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois de juin 2017
- 7.2 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 280, rue Main Ouest
- 7.3 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 1854, chemin Breault
- 7.4 Autorisation au projet de construction d'un bâtiment accessoire pour la résidence située au 626, rue McAuley
- 7.5 Autorisation à la coupe d'un arbre pour la résidence du 395, rue Sainte-Anne
- 7.6 Demande auprès de la MRC de Coaticook afin d'assouplir le schéma d'aménagement pour que soit acceptée la présence d'hébergement touristique en zone agricole

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

- 8.1 Demande de reddition de compte au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour les dépenses encourues pour un montant de 16 954,91 \$ pour la préparation du dossier de candidature pour avoir l'accréditation de Village Relais

9. LOISIRS

- 9.1 Entente entre la Ville de Coaticook et la municipalité de Dixville concernant le partage des services de sauveteurs de piscine afin de pouvoir offrir à la population de la municipalité des plans d'eau rafraîchissants durant la période estivale et autorisation de signature
- 9.2 Délégation de la conseillère madame Guylaine Blouin, du conseiller monsieur Simon Madore et du directeur général, monsieur François Fréchette au conseil d'administration de la Corporation de gestion de l'Aréna de Coaticook

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

- 11.1 Nomination de madame Érika Gilbert à titre de chef de division infrastructures
- 11.2 Paiement à la compagnie Couillard Construction limitée du décompte progressif numéro 2 au montant de 507 009,82 \$ taxes incluses, pour la réfection d'une partie du Rang 9

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 11.3 Paiement à la compagnie Toitures Sherbrooke inc. du décompte progressif numéro 3 au montant de 3 466,50 \$ taxes incluses, pour la réfection de la toiture du complexe industriel
- 11.4 Paiement à la compagnie Toitures Sherbrooke inc. du décompte progressif numéro 4 au montant de 16 323,58 \$ taxes incluses, pour la réfection de la toiture du complexe industriel
- 11.5 Réquisition numéro 2017-20 au montant de 2 558,80 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat et l'installation de poubelles et cendriers avec antivol au parc du 150^e
- 11.6 Réquisition numéro 2017-21 au montant de 15 571,90 \$ plus les taxes applicables, pour l'installation de deux nouveaux postes de pompage à Baldwin
- 11.7 Réquisition numéro 2017-22 au montant de 23 760 \$ plus les taxes applicables, pour effectuer le débroussaillage pour l'année 2017
- 11.8 Réquisition numéro 2017-23 au montant de 10 823,86 \$ plus les taxes applicables, le remplacement de l'élévateur mécanique aux ateliers municipaux

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 14.1 Demande dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), pour l'année 2017-2018
- 14.2 Vente du lot 5 722 313 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook à madame Sandrine Wilson et Mathieu Houle et autorisation de signature
- 14.3 Vente du lot 6 111 000 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook à monsieur Léo Grenier pour 1 \$ et autorisation de signature
- 14.4 Nomination des représentants de la Ville de Coaticook Messieurs François Lévesque et Gaétan Labelle pour siéger au conseil d'administration provisoire du nouveau regroupement des offices d'habitation de la Société d'habitation du Québec
- 14.5 Désignation de Messieurs François Lévesque, Gaétan Labelle et Madame Madeleine Drolet à titre de représentants de la Ville de Coaticook pour siéger au conseil d'administration de l'Office municipale d'habitation (OMH) de Coaticook pour une période de trois ans

15. RÉGLEMENTS

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 15.1 Adoption du règlement numéro 29-A-17 (2017) augmentant le fonds de roulement, le faisant passer de 3 478 117 \$ à 3 812 667 \$
- 15.2 Adoption du second projet de résolution concernant la demande d'autorisation pour l'ajout de deux logements dans l'immeuble résidentiel situé au 356, rue Monseigneur-Durand, lot 3 310 042, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, déposée dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

17-07-34156

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 17-07-34156

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-07-34157

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2017

RÉSOLUTION 17-07-34157

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 juin 2017 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 juin 2017 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

- Denis Hébert, résidant du Rang 9 : questions sur les travaux qui semblent être terminés, est-ce qu'une prochaine phase est prévue ? Réponse du conseiller Poulin lui est faite.
- Présentation par le conseiller Simon Madore, des cadets de la SQ qui sillonneront nos rues du 12 juin au 20 août.

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

Monsieur le maire étant absent fera son rapport le mois prochain.

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

5.1 CHARLES POULIN

Environnement :

Patrouille environnementale : aide citoyens à améliorer la qualité du compost

Ressourcerie : actuellement une vente de 30% sur matériaux de construction «Par souci de salubrité, il est important de sortir les articles seulement la veille ou, de préférence, le matin même de la collecte et de les garder à l'abri ou à couvert, de manière à en maximiser le potentiel de valorisation ou de récupération.»

Régie intermunicipale de gestion des déchets solides : continue la construction de la plate-forme de compostage et de gestion de boues de fosses septiques.

Travaux publics :

Infrastructures :

Réorganisation du service pour assurer sécurité d'approvisionnement
Embauche d'une nouvelle chef de division, début 31 juillet
Préparation du pavage des rues Maple et Victoria
Prolongement d'aqueduc rue St-Jacques sera opérationnel lundi prochain

Voirie :

Marquage traverse 100%, lignes et lignes d'arrêt en cours, pavage urbain complété sauf partie du rang 9 et rues Maple et Victoria (travaux d'infrastructure à compléter)

Politique hivernale :

Fin des consultations. Rédaction en cours pour adoption d'ici septembre 2017.

5.2 SYLVIANE FERLAND

Bonsoir

Bibliothèque

- Heure du conte tous les vendredis à 10 h jusqu'au 11 août

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Club TD tous les mardis à 13 h jusqu'au 8 août
- 2^e édition de la nuit à la bibliothèque du samedi 5 août à 19 h au lendemain 6 août 8 h du matin : des ateliers artistiques, une visite nocturne des locaux, une chasse aux trésors, ainsi que diverses activités ludiques ou tournant autour du livre sont prévus pour les 8 à 12 ans. Inscription 819 849-4013 poste 103 ou à beloin.caroline@gmail.com
- 5 septembre 19 h : Rencontre d'auteure avec Kim Thuy, l'auteure québécoise d'origine vietnamienne et lecture d'extraits de son roman Ru interprétés par des actrices. L'activité s'en veut une d'autofinancement pour la bibliothèque : 5 \$ pour les abonnés, 10 \$ en admission générale. Réservations 819 849-4013 poste 103.

Musée

Plaisirs des thés jusqu'au 30 août, de 13 h 30 à 19 h, tous les mercredis
De juillet et d'août

Thé \$ Scone sur la véranda, jusqu' au 31 août 2017, jeudi & vendredi de 13 h à 19 h et le samedi de 13 h à 17 h

Les expositions

Tiens bien ton chapeau collection du musée
Que de souvenirs Expo67, jusqu'au 22 octobre

Passages entre figuration et abstraction William Kinnis

A venir vernissage dimanche prochain le 16 juillet les trois dimensions

Le trio de photographes professionnels Marc Hébert, Stéphane Lafrance et Bertrand Thibeault. Cette exposition éponyme qui s'articule autour de trois thématiques : Paysages, créations numériques et architecture. A ne pas manquer.

Pavillon

Pour l'été 2017, exposition histor'art de Coatic'art dans le hall d'entrée et dans la salle Desjardins, Jeux d'Antan.

Bonne vacance et bon été soyez prudents

5.3 GUYLAINE BLOUIN

Je vais donc débiter avec les dossiers qui me concernent...

Jeudi dernier le 6 juillet se tenait le tournoi de golf de la MRC...Pour y avoir participé, j'aimerais simplement féliciter la MRC pour l'organisation et l'augmentation du taux de participation, mais aussi remercier le Club de golf de Coaticook et tout son équipe pour l'accueil et la gestion d'organisation le terrain...Vous savez, ce tournoi-là est en place pour amasser des fonds pour la Fête de la famille qui se déroule en décembre de chaque année...Bravo encore...

Hier soir, le Rocket SouthSore recevait l'équipe nationale cubaine des moins de 18 ans. Quelle belle partie de baseball, nous avons eu avec de très belles performances et surtout une ambiance superbe. Le pointage final était de 5 à 0 en faveur des Cubains, mais nos juniors élites se sont très bien défendus. Comme on le dit souvent, Coaticook est une ville de baseball et c'est plus de 550 personnes qui étaient réunies au stade Julien Morin. Bravo à l'équipe organisateur de cet évènement, mission accomplie, car je peux vous

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

confirmer que ces jeunes Cubains ont été éblouis de l'accueil qu'ils ont reçu ici, à Coaticook.

Voici maintenant les évènements à venir...

Le 22 juillet prochain, Mme Josée Bélanger, médaillée olympique, amènera à Coaticook sa toute première école de soccer au féminin. Ce rendez-vous s'adresse aux filles de niveaux U12 à U14 nées en 2003-2004 et 2005, de tous les niveaux et toutes provenances. Pour connaître l'horaire de l'école ou encore pour vous y inscrire, vous n'avez qu'à vous rendre sur son site internet, joseebelanger9.com. Originaire de Coaticook, elle a choisi de débiter cette toute nouvelle carrière, ici, où tout a commencé pour elle.

Aussi, pour toutes les associations de baseball mineur, le rocket Southshore Junior Élite avec la collaboration de Baseball Québec offre une clinique de baseball le 22 juillet de 12 h 30 à 13 h 30 pour les niveaux de novices à midjet. Par la suite, tous pourront assister à la pratique d'avant match les opposant aux Alouettes de Charlesbourg. Pour les parents, l'entrée sera de 3 \$ seulement et ce sera gratuit pour les participants. L'Association du baseball mineur de Coaticook demande une confirmation de votre présence autant que possible. Au plaisir de vous y voir en grand nombre.

Une autre date soit le 6 août prochain où se tiendra la 4^e édition du demi-marathon de Coaticook...Le tout débutera à l'aréna dès 8 h. Il n'est jamais trop tard pour vous inscrire via le site web www.demimarathoncoaticook.com. Vous pouvez aussi aller vous inscrire ou bien prendre des informations le samedi 5 août, de 10 h à 17 h. Les organisateurs seront à l'aréna pour vous recevoir. Lors des 3 dernières années, le demi-marathon a reçu de très beaux commentaires sur les parcours, mais aussi sur l'organisation. Donc, pour les intéressés, venez relever le défi du dépassement de soi-même soit par le parcours du 5,10 ou même le 21.1 km. Il y a aussi le 1 km pour les petits...

Du 11 au 13 août prochain se tiendra la 29^e édition du tournoi de soccer provincial des Frontières des catégories de U9 à U12 sous la présidence d'honneur, soit nul autre que Mme Josée Bélanger. L'an dernier, ce tournoi regroupait pas moins de 70 équipes qui en font un évènement d'envergure... Je n'ai pas le choix de dire que dans les prochaines semaines, ça va bouger à Coaticook...

C'est tout pour moi et je passe donc la parole à M. Poulin...

5.4 RAYNALD DROLET

Le sprint annuel des réunions et AGA du printemps est maintenant derrière nous alors c'est beaucoup plus tranquille en cette période estivale, oui ! oui ! Nous sommes en été, même si ça ne semble pas toujours évident !

Quelques petites nouvelles et/ou informations rapides...

Concernant Village Relais, le 14 juin nous avons eu la visite de toute une délégation, afin de démontrer au comité de sélection que ce que nous avons raconté sur papier était bel et bien la réalité. Je peux vous affirmer que les membres du comité sont repartis enchantés de leur visite, tout comme on le souhaite pour tous nos touristes. Il appartient maintenant au ministre d'approuver la candidature de Coaticook.

En urbanisme, il est vrai que nous nous ne dirigeons pas vers une année record cette année, mais pour le moment, ce n'est quand même pas la catastrophe. On suit monétairement +/- les mêmes montants investis à pareille date l'an dernier. Même que le nombre d'unités de logements est en

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

hausse. Notre bureau d'urbanisme nous assure que les statistiques des autres municipalités sont très similaires aux nôtres quand on se compare aux dernières années. Oui il y a moins de nouvelles maisons qui se bâtissent, mais il ne faut pas oublier non plus que les règles hypothécaires ont été passablement resserrées. La hausse prévue sous peu des taux d'intérêt, n'est pas non plus pour aider. Les gens rénovent davantage qu'ils achètent. Le marché de la vente de maisons chez nous, comme dans la plupart des villes autour de nous, est un marché d'acheteurs.

Rues Principales

Vendredi dernier, une première activité s'est tenue au nouveau parc au coin des rues Child et Main. Réjean Audet était en spectacle et malgré le temps menaçant, on a eu pas mal de monde et l'ambiance était à la fête! Les gens dansaient et jasaient, ils semblaient heureux de se retrouver dans leur nouveau parc. Des gens y sont allés de suggestions, que je me ferai un devoir de rapporter à Rues Principales. Comme peut-être de décaler d'une heure le spectacle, de penser à du mobilier adapté aux personnes à mobilité réduite.

Alors, pour les gens qui ont appréciés, ou encore ceux et celles qui auraient manqué l'événement, il y aura une reprise le vendredi 11 août, toujours avec Réjean Audet, qui a été très généreux en faisant plusieurs rappels à la fin de son spectacle.

J'ai déjà expliqué ce qui suit sur Facebook, mais je tiens à le faire également ici ce soir. Quelqu'un m'a critiquée pour avoir organisé des essais d'autos électriques à Coaticook...

J'aimerais corriger de fausses informations, ou la personne est tout simplement mal informée.

1. Ce n'est pas la ville de Coaticook qui a organisé l'évènement, mais l'AVEQ (Association des véhicules électriques du Québec) avec ma collaboration. La ville a permis que l'évènement se tienne à ses bornes de recharges, afin d'en faire la promotion
2. Les deux concessionnaires automobiles locaux ont été rencontrés avant. Un a participé et l'autre n'a pas encore de véhicule électrique à offrir
 - Ce ne sont pas des vendeurs d'autos de l'extérieur qui étaient aux essais, mais bien des propriétaires membres de l'AVEQ, avec leurs propres voitures, d'où l'intérêt pour les gens de faire des essais, sans pression de vente
1. Les voitures appartenaient à un garage et c'était les 3 Ford du concessionnaire local et une d'un concessionnaire de l'extérieur, mais ces voitures étaient toutes en démonstration, par des bénévoles de l'AVEQ, et non par des vendeurs.

Voilà! Les gens qui me connaissent savent très bien à quel point je suis pro-Coaticook et que jamais je n'aurais été à l'encontre de nos commerçants locaux. Je crois que l'évènement a été très apprécié des gens qui y ont participé.

Élections...

En terminant, une rumeur circule à l'effet que j'annoncerai mes intentions concernant les élections de cet automne ce soir. Et bien désolé de vous décevoir, mais c'est plutôt mercredi de cette semaine que je rendrai publique la décision que j'ai prise sur mon avenir politique. Vous pourrez donc l'apprendre un peu plus tard cette semaine.

C'est déjà tout pour moi ce soir madame la mairesse suppléante!

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

5.5 SIMON MADORE

Bonjour chers citoyens,

Un gros bravo pour la venue de nos cadets policiers, vous les avez sans doute rencontrés dans la rue, dans les parcs, même à la plage à Baldwin et dans tous les gros événements de la ville. Ces apprentis policiers font respecter la loi et l'ordre au même titre qu'un agent de police, bien sûr ils ne peuvent pas donner de constat d'infraction, mais ils sont toujours reliés avec la police de garde et ils travaillent tous ensemble pour faire en sorte que Coaticook soit une ville sécuritaire pour toute notre population.

La semaine dernière se tenait le camp 911, quelle belle semaine ont vécu 9 jeunes de la région. Ils ont pratiqué du lundi au jeudi les métiers d'urgences tels pompiers, ambulanciers et policiers. Ce vendredi se tenait la simulation finale, chaque année cette conclusion du camp est très appréciée des participants. Cette année un incendie criminel a eu lieu au garage municipal de Coaticook, beau défi pour nos jeunes d'éteindre le feu, trouver des victimes et leur porter secours et enfin résoudre l'énigme de savoir qui a allumé ce feu criminel ... Bravo à Jonathan Garceau et son équipe et aussi à chaque quart de métier d'urgence .

Nos pompiers me signalaient que l'indice de feux à ciel ouvert est très élevé, donc très dangereux d'allumer un feu de branches ou de débris. Si vous faites un feu de camp le règlement municipal nous dit que ça prend le bon équipement pour le faire et respecter la vie privée de vos voisins, soyons responsable!

Ce 20 juin dernier se tenait la première assemblée générale annuelle de Fondation de l'aréna. Comme je vous le disais plus tôt en juin, le comité est formé de membres qui utiliseront l'aréna, soit: Hockey mineur = Christian Létourneau, patinage artistique = Farah Cabana, Crosse mineure = Julie Jones, ligue adulte = Michel Roy et on complète avec le directeur général de la ville Francois Fréchette, la conseillère Guylaine Blouin et moi-même, donc 7 membres qui ont très à cœur les intérêts du centre récréatif Gérard Couillard. A notre première rencontre, nous avons nommé Christian Létourneau comme président de l'organisme et monsieur René Blais comme coordonnateur des opérations.

J'aimerais souligner à mon tour la venue des joueurs élite cubaine, bravo pour ce match de très grande qualité. Mais surtout j'aimerais souligner le travail exceptionnel des bénévoles du club Rocket South Shore, pour le terrain d'une qualité exceptionnel, pour l'animation digne d'un match de la ligue nationale et pour l'équipe de qualité que nous avons sur le terrain. Merci!

Pour revenir, sur toutes les informations qui circulent sur les médias sociaux concernant les règlements de la plage à Baldwin sachez que le conseil de ville est présent pour travailler avec les citoyens et non contre vous. Nous sommes intervenus sur le dossier de la plage à la demande des résidents du voisinage, beaucoup d'attroupements les samedis soir et dimanche après-midi, ce qui faisait en sorte que ces gens troublaient la paix sociale et ne laissait aucune place à nos résidents payeurs de taxe de la municipalité.

Bien sûr la baignade est tolérée sans surveillance des sauveteurs, mais n'est vraiment pas recommandé pour votre sécurité, on me disait aujourd'hui que seulement 8 secondes sont nécessaires pour ce noyer donc soyez prudent. Pour ce qui est des rassemblements, la municipalité ne surveillera pas le nombre que vous êtes dans un party, mais avec ce règlement nous pouvons

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

intervenir si le bruit est vraiment trop fort, si des fêtards sont intoxiqués, s'il y a des feux ou même des feux d'artifice. Voilà ma petite mise au point sur ce nouveau règlement, sachez aussi que nous sommes des humains parlables et non des ordinateurs de défoulement social ...

5.6 FRANÇOIS LÉVESQUE

Bonsoir

Expo Vallée de la Coaticook

Le comité de l'Expo Vallée de la Coaticook vous invite à venir assister en grand nombre le 3-4-5 et 6 août prochain. Le tout commencera par le traditionnel souper d'ouverture. Le vendredi ce sera la journée réservée aux jeunes, qui incluent; visite de la minifermes, jeux éducatifs, jeux gonflables, parade de génisses costumées et bien d'autres activités. Le soir tire de pick-up et camion. Le samedi; jugement d'animaux Holstein, compétition des chevaux Gymkana, souper des éleveurs ainsi que les spectaculaires tirs de tracteurs.

Le dimanche le jugement des jeunes ruraux, à midi le Derby de démolition et pour finir par le tirage de la loterie qui cette année offre encore de très beaux prix, encourager nos vendeurs pour notre Expo. Toute la fin de semaine, il y aura sur le site de l'Expo des exposants de machinerie agricole, des commerçants et des jeux forains de Beauce Carnaval, de quoi amuser toute une famille, et ce dans notre ville. Pour la programmation complète, allez voir sur le site internet de l'Expo : www.expovalleedelacoaticook.com.

Voirie rurale :

Rechargement des chemins terminé, épandage d'abat poussière terminée, le fauchage des bordures de chemin est en train de se faire. Pour les travaux du rang 9, la partie de reconstruction est terminée, la partie de planage de l'asphalte va se faire c'est jour si et le pavage se fera en août. La municipalité de Coaticook a eu une subvention de 125 000 \$ du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipalisé. La subvention servira à asphalter le chemin Favreau entre le chemin Riendeau et Bilodeau.

Baldwin

Le 29 juillet prochain, ce sera la fête Rencontre ton voisin à Baldwin, le tout commencera à 17 h 30, il y aura un souper de servi et suivi d'un spectacle d'artistes locaux. Vous êtes invités en grand nombre.

Élection

Il y a quelque mois la question m'était posée, si je me représentais comme conseiller à la prochaine élection. Je suis prêt à me représenter pour un autre mandat, comme conseiller au siège no 6. Je remercie les citoyens de Coaticook de m'avoir appuyé ces 8 dernières années et fier d'avoir travaillé pour vous.

6. FINANCES

17-07-34158

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE JUIN 2017

RÉSOLUTION 17-07-34158

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de juin 2017 au montant total de 2 271 974,32 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de juin 2017 comme suit :

- Fonds administration : 2 119 331,02 \$
- Fonds immobilisation (FDI) : 152 643,30 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS DE JUIN 2017

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois de juin 2017.

17-07-34159

6.3 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 89 000 \$ AU PARC DE LA GORGE DE COATICOOK POUR LA NOUVELLE ENSEIGNE AU COIN DES RUES CHILD ET MICHAUD AINSI QUE POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU BLOC SANITAIRE MOBILE À L'ACCUEIL DENIS-MAURIS

RÉSOLUTION 17-07-34159

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2017 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que le Parc de la Gorge de Coaticook a présenté une demande pour les travaux d'aménagement du bloc sanitaire mobile à l'accueil Denis-Marcoux;

CONSIDÉRANT que le Parc a également fait une demande pour la nouvelle enseigne au coin des rues Child et Michaud;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 89 000 \$ au Parc de la gorge de Coaticook pour la nouvelle enseigne au coin des rues Child et Michaud ainsi que pour les travaux d'aménagement du bloc sanitaire mobile à l'accueil Denis-Maurais et d'affecter les dépenses aux postes suivants :

- 75 000 \$ pour le bloc sanitaire qui sera payé à même l'excédent de fonctionnements affectés – projets spéciaux;
- 14 000 \$ pour l'enseigne qui sera payée à même les excédents de fonctionnements non affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSIONS DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JUIN 2017

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Le conseiller, monsieur Raynald Drolet, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de juin 2017 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

17-07-34160

7.2 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 280, RUE MAIN OUEST

RÉSOLUTION 17-07-34160

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 280, rue Main Ouest et désigné comme étant le lot numéro 5 271 485 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser une marge de recul avant minimale de 5,60 mètres et de 4,64 mètres suite à des travaux d'élargissement de l'emprise de la rue Main Ouest par le ministère du Transport;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 280, rue Main Ouest et désigné comme étant le lot numéro 5 271 485 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser une marge de recul avant minimale de 5,60 mètres et de 4,64 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-07-34161 7.3 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1854, CHEMIN BREault

RÉSOLUTION 17-07-34161

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1854, chemin Breault et désigné comme étant le lot numéro 2 935 503 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre des travaux d'agrandissement d'une porcherie afin d'agrandir l'aire d'élevage dans le cadre du bien-être animal;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 1854, chemin Breault et désigné comme étant le lot numéro 2 935 503 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre :

- Une marge de recul latérale (ouest) de 21,88 mètres et 22,53 mètres;
- Une marge de recul latérale (est) de 8,47 mètres, 8,15 mètres, 35,91 mètres et 37,35 mètres;
- Une marge de recul arrière de 85,08 mètres et 93,09 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-07-34162 7.4 AUTORISATION AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 626, RUE MCAULEY

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 17-07-34162

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour le projet de construction d'un bâtiment accessoire pour la résidence située au 626, rue McAuley;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone RB-318;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 5 juillet 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'autoriser le projet de construction d'un bâtiment accessoire pour la résidence située au 626, rue McAuley, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 5 juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-07-34163

7.5 AUTORISATION À LA COUPE D'UN ARBRE POUR LA RÉSIDENCE DU 395, RUE SAINTE-ANNE

RÉSOLUTION 17-07-34163

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet qui consiste à la coupe d'un arbre pour la résidence du 395, rue Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT que les objectifs du PIIA pour le secteur Saint-Edmond en site patrimonial;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 5 juillet 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'autoriser la coupe d'un arbre pour la résidence du 395, rue Sainte-Anne, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 5 juillet 2017 avec la condition que le propriétaire remplace l'arbre par un arbre de la même espèce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-07-34164

7.6 DEMANDE AUPRÈS DE LA MRC DE COATICOOK AFIN D'ASSOULIR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT POUR QUE SOIT ACCEPTÉE LA PRÉSENCE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE EN ZONE AGRICOLE

RÉSOLUTION 17-07-34164

CONSIDÉRANT que le règlement actuel interdit la présence d'hébergement touristique en zone agricole qui ne soit pas lié à une exploitation agricole et forestière;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook travaille présentement sur un nouveau plan marketing visant à bonifier l'offre d'accueil pour les nouveaux arrivants et les touristes;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Stanstead-Est demande à la MRC de travailler à l'assouplissement du schéma d'aménagement pour que soit acceptée la présence d'hébergement touristique en zone agricole;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de demander à la MRC de Coaticook de travailler à l'assouplissement du schéma d'aménagement pour que soit accepté la présence d'hébergement touristique en zone agricole, ET;

D'envoyer la présente résolution à toutes les municipalités de la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

17-07-34165

8.1 DEMANDE DE REDDITION DE COMPTE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR LES DÉPENSES ENCOURUES POUR UN MONTANT DE 16 954,91 \$ POUR LA PRÉPARATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE POUR AVOIR L'ACCRÉDITATION DE VILLAGE RELAIS

RÉSOLUTION 17-07-34165

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a accepté de préparer un dossier de candidature pour avoir l'accréditation de Village Relais;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a accepté de défrayer les frais de préparation du dossier de candidature pour un maximum de 40 000\$;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'embauche d'Annie-Claude Dépelteau à titre de consultante;

CONSIDÉRANT que la Ville a déposé son dossier de candidature;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a visité la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que l'étape de dépôt du dossier de candidature est maintenant terminée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU de demander un remboursement auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour les dépenses encourues pour un montant de 16 954,91 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

9. LOISIRS

17-07-34166

9.1 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LA MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE CONCERNANT LE PARTAGE DES SERVICES DE SAUVETEURS DE PISCINE AFIN DE POUVOIR OFFRIR À LA POPULATION DE LA MUNICIPALITÉ DES PLANS D'EAU RAFRAÎCHISSANTS DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-07-34166

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire partager les services de sauveteurs de piscine avec la municipalité de Dixville afin de pouvoir offrir à toute la population, des plans d'eau rafraîchissants, durant la période estivale;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Dixville a manifesté l'intérêt à profiter de ces services, considérant que les salaires seront uniformisés et que nous pourrons partager les coûts d'entraînement et d'habillement des sauveteurs;

CONSIDÉRANT que les parties désirent convenir des obligations et responsabilités de chacun par le biais d'une entente écrite;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts de la ville;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU de signer l'entente avec la municipalité de Dixville concernant le partage des services de sauveteurs de piscine afin de pouvoir offrir à toute la population des plans d'eau rafraîchissants durant la période estivale et de désigner madame Geneviève Dupras, greffière, à titre de responsable et de signataire pour la Ville de Coaticook pour ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-07-34167

9.2 DÉLÉGATION DE LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLAINE BLOUIN, DU CONSEILLER MONSIEUR SIMON MADORE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, MONSIEUR FRANÇOIS FRÉCHETTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DE GESTION DE L'ARÉNA DE COATICOOK

RÉSOLUTION 17-07-34167

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook appuie diverses sphères d'activités contribuant de près ou de loin au développement de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'au cours de leur mandat, chacun des membres du conseil occupe un poste distinct propre à une sphère d'activité;

CONSIDÉRANT que suite à la création de l'organisme à but non lucratif, soit la Corporation de gestion de l'Aréna de Coaticook, il y a lieu de procéder à la nomination de deux élus au conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU de déléguer la conseillère madame Guylaine Blouin, le conseiller monsieur Simon Madore et le directeur général, monsieur François Fréchette au conseil d'administration de la Corporation de gestion de l'Aréna de Coaticook et de transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution à la corporation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

17-07-34168

11.1 NOMINATION DE MADAME ÉRIKA GILBERT À TITRE DE CHEF DE DIVISION INFRASTRUCTURES

RÉSOLUTION 17-07-34168

CONSIDÉRANT que le poste de chef division infrastructures a été libéré par le départ de l'employé attiré à ce poste;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de le remplacer;

CONSIDÉRANT que suite à la publication d'un avis d'ouverture du poste à cet effet, plusieurs personnes y ont postulé;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection et d'entrevues s'est déroulé et que le comité de sélection a retenu la candidature de madame Érika Gilbert pour occuper le poste de chef de division infrastructures;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer le poste de chef de division infrastructures de la Ville de Coaticook à madame Érika Gilbert à compter du 31 juillet 2017, le tout conformément à l'entente établissant les conditions de travail des employés-cadres, et de fixer son salaire selon l'échelon 2 de la classe 3 pour la période probatoire de douze (12) mois et de fixer son salaire à la suite de sa probation selon l'échelon 4 de la classe 3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-07-34169

11.2 PAIEMENT À LA COMPAGNIE COUILLARD CONSTRUCTION LIMITÉE DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2 AU MONTANT DE 507 009,82 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DU RANG 9

RÉSOLUTION 17-07-34169

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 2 par la compagnie Couillard Construction limitée pour la réfection d'une partie du Rang 9 exécutés jusqu'au 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie EXP., de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 2 au montant de 507 009,82 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Couillard Construction limitée pour la réfection d'une partie du Rang 9 et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-189 (2017).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-07-34170

11.3 PAIEMENT À LA COMPAGNIE TOITURES SHERBROOKE INC. DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 3 AU MONTANT DE 3 466,50 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU COMPLEXE INDUSTRIEL

RÉSOLUTION 17-07-34170

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 3 par la compagnie Toitures Sherbrooke inc. pour la réfection de la toiture du complexe industriel exécuté jusqu'au 22 juin 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Jubinville et associés de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 3 au montant de 3 466,50 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Toitures Sherbrooke inc. pour la réfection de la toiture du complexe industriel et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-187 (2017).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-07-34171

11.4 PAIEMENT À LA COMPAGNIE TOITURES SHERBROOKE INC. DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 4 AU MONTANT DE 16 323,58 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU COMPLEXE INDUSTRIEL

RÉSOLUTION 17-07-34171

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 4 par la compagnie Toitures Sherbrooke inc. pour la réfection de la toiture du complexe industriel;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Jubinville et associés de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 4 au montant de 16 323,58 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Toitures Sherbrooke inc. pour la réfection de la toiture du complexe industriel et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-187 (2017).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-07-34172 11.5 RÉQUISITION NUMÉRO 2017-20 AU MONTANT DE 2 558,80 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE POUBELLES ET CENDRIERS AVEC ANTIVOL AU PARC DU 150E

RÉSOLUTION 17-07-34172

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'achat et l'installation de poubelles et cendriers avec antivol au parc du 150^e;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Jer-B-Syl inc. au montant de 2 558,80 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Jer-B-Syl inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2017-20 pour l'achat et l'installation de poubelles et cendriers avec antivol au parc du 150^e auprès de la compagnie Jer-B-Syl inc. au montant de 2 558,80 \$ plus les taxes applicables, payables par l'excédent de fonctionnements non affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-07-34173 11.6 RÉQUISITION NUMÉRO 2017-21 AU MONTANT DE 15 571,90 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX POSTES DE POMPAGE À BALDWIN

RÉSOLUTION 17-07-34173

CONSIDÉRANT que la Ville doit faire l'installation de deux nouveaux postes de pompage à Baldwin;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook plusieurs prix pour diverses étapes de ces travaux, soit :

- 240 , chemin des Chalets:

Panneau simplex (inventaire)	2 895,00 \$ + tx
Main d'œuvre pour l'installation mécanique	1 846,82 \$ + tx
Main d'œuvre pour l'excavation (Exc. Camil Barrette)	1 239,00 \$ + tx

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 694, chemin Maurais:

Panneau simplex (inventaire)	2 895,00 \$ + tx
Main d'œuvre pour l'installation mécanique	1 468,08 \$ + tx
Main d'œuvre pour l'excavation (Ex. Camil Barrette)	2 478,00 \$ + tx
Forage et dynamitage de pierre (D. Desrochers inc.)	2 750,00 \$ + tx

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef directeur des services extérieurs concernant lesdits travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU :

- D'autoriser les paiements suivants pour l'installation de deux nouveaux postes de pompage à Baldwin :

240 , chemin des Chalets:

Panneau simplex (inventaire)	2 895,00 \$ + tx
Main d'œuvre pour l'installation mécanique	1 846,82 \$ + tx
Main d'œuvre pour l'excavation (Exc. Camil Barrette)	1 239,00 \$ + tx

694, chemin Maurais:

Panneau simplex (inventaire)	2 895,00 \$ + tx
Main d'œuvre pour l'installation mécanique	1 468,08 \$ + tx
Main d'œuvre pour l'excavation (Ex. Camil Barrette)	2 478,00 \$ + tx
Forage et dynamitage de pierre (D. Desrochers inc.)	2 750,00 \$ + tx

- D'affecter ces dépenses à l'excédent de fonctionnements non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-07-34174

11.7 RÉQUISITION NUMÉRO 2017-22 AU MONTANT DE 23 760 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR EFFECTUER LE DÉBROUSSAILLAGE POUR L'ANNÉE 2017

RÉSOLUTION 17-07-34174

CONSIDÉRANT que la Ville doit effectuer le débroussaillage pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT que le chef de division a présenté une réquisition pour lesdits travaux, soit un maximum de 216 heures;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Ghislain Raymond Lafaille au montant de 23 760 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de la compagnie Ghislain Raymond Lafaille;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2017-22 pour effectuer le débroussaillage pour l'année 2017, auprès de la compagnie

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Ghislain Raymond Lafaille au montant de 23 760 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-03-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-07-34175

11.8 RÉQUISITION NUMÉRO 2017-23 AU MONTANT DE 10 823,86 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, LE REMPLACEMENT DE L'ÉLÉVATEUR MÉCANIQUE AUX ATELIERS MUNICIPAUX

RÉSOLUTION 17-07-34175

CONSIDÉRANT que la Ville doit remplacer l'élévateur mécanique aux ateliers municipaux;

CONSIDÉRANT que le directeur de services extérieurs a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Dany Équipements enr. au montant de 10 823,86 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Dany Équipements enr.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2017-23 pour le remplacement de l'élévateur mécanique aux ateliers municipaux auprès de la compagnie Dany Équipements enr. au montant de 10 823,86 \$ plus les taxes applicables, payables à même l'excédent de fonctionnements non affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

17-07-34176

14.1 DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA), POUR L'ANNÉE 2017-2018

RÉSOLUTION 17-07-34176

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite continuer à adapter les milieux de vie aux besoins des personnes âgées et de permettre à ces dernières de bien vieillir dans leur communauté;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend soumettre une demande dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT que ce programme offre un financement aux municipalités et aux MRC qui entreprennent une démarche en vue d'adopter une politique et un plan d'action en faveur des personnes âgées;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désigne Charles Poulin, conseiller, au poste de responsable dossier Aînés;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU:

- Que la Ville de Coaticook entend soumettre une demande dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), pour l'année 2017-2018;
- Que les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC de Coaticook; ET
- Que le conseil municipal désigne Charles Poulin, conseiller, au poste de responsable dossier Aînés;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-07-34177

14.2 VENTE DU LOT 5 722 313 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK À MADAME SANDRINE WILSON ET MATHIEU HOULE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-07-34177

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 28 de la *Loi sur les Cités et Villes* et des pouvoirs qui lui sont conférés, la Ville de Coaticook s'engage à vendre à madame Sandrine Wilson et monsieur Mathieu Houle, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 722 313 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une superficie approximative de 990 mètres carrés (10 656,26 pieds carrés);

CONSIDÉRANT que le prix d'achat du terrain sera de 3,75 \$ le pied carré plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que prix comprend les travaux permanents, mais pas les frais de branchement au réseau;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU :

- De conclure une entente avec madame Sandrine Wilson et monsieur Mathieu Houle, stipulant que la Ville accepte de vendre un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 722 313 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une superficie approximative de 990 mètres carrés (10 656,26 pieds carrés) pour un montant de 3,75 \$ le pied carré, taxes en sus, le tout conformément à l'offre d'achat de terrain, laquelle ci-joint au présente pour en faire partie intégrante;
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin; ET

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- De transmettre ladite promesse au notaire Luc Custeau, à titre de notaire instrumentant l'acte de vente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-07-34178

14.3 VENTE DU LOT 6 111 000 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK À MONSIEUR LÉO GRENIER POUR 1 \$ ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-07-34178

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 28 de la *Loi sur les Cités et Villes* et des pouvoirs qui lui sont conférés, la Ville de Coaticook s'engage à vendre à monsieur Léo Grenier une portion d'un chemin fermé (Lehoux) connu et désigné comme étant le lot 6 111 000, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le prix d'achat du terrain sera de 1 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que les honoraires reliés à la transaction pour la présente vente seront entièrement à la charge de l'acheteur;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU :

- De vendre à Monsieur Léo Grenier, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 111 000, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, plus les taxes applicables;
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-07-34179

14.4 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE COATICOOK MESSIEURS FRANÇOIS LÉVESQUE ET GAÉTAN LABELLE POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PROVISOIRE DU NOUVEAU REGROUPEMENT DES OFFICES D'HABITATION DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

RÉSOLUTION 17-07-34179

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec (SHQ) souhaite faire un regroupement des offices d'habitation (OH);

CONSIDÉRANT que ces regroupements doivent se réaliser sur une base consensuelle;

CONSIDÉRANT qu'un plan d'affaires sur le projet du regroupement doit être présenté à la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT que deux représentants nommés par la Ville de Coaticook doivent siéger sur le conseil d'administration provisoire du nouvel office à être créé;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le projet de regroupement doit recevoir la recommandation favorable du conseil municipal pour être déposé officiellement à la Société d'habitation du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU de nommer les représentants de la Ville de Coaticook Monsieur François Lévesque et Gaétan Labelle pour siéger au conseil d'administration provisoire du nouveau regroupement des offices d'habitation de la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-07-34180

14.5 DÉSIGNATION DE MESSIEURS FRANÇOIS LÉVESQUE, GAÉTAN LABELLE ET MADAME MADELEINE DROLET À TITRE DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE COATICOOK POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION (OMH) DE COATICOOK POUR UNE PÉRIODE DE TROIS ANS

RÉSOLUTION 17-07-34180

CONSIDÉRANT que le comité de l'Office municipal d'habitation de Coaticook est formé de 7 membres répartis comme suit :

- trois membres représentant la Ville de Coaticook
- deux membres représentant les locataires
- deux membres représentant le milieu socio-économique

CONSIDÉRANT que, puisque le mandat des trois membres représentant la Ville de Coaticook est échu, la Ville doit nommer à nouveau des représentants pour le prochain mandat;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU de désigner messieurs François Lévesque et Gaétan Labelle et madame Madeleine Drolet à titre de représentants de la Ville de Coaticook pour siéger sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Coaticook, mandat d'une durée de trois ans débutant le 14 juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÉGLEMENTS

17-07-34181

15.1 ADOPTION DU RÉGLEMENT NUMÉRO 29-A-17 (2017) AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT, LE FAISANT PASSER DE 3 478 117 \$ À 3 812 667 \$

RÉSOLUTION 17-07-34181

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) une municipalité peut mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence en constituant un fonds de roulement;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le montant du fonds de roulement ne peut excéder 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice financier courant de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 29-A-16, la Ville de Coaticook dispose d'un fonds de roulement de 3 478 117 \$;

CONSIDÉRANT que la greffière a demandé d'être dispensée de la lecture du règlement 29-A-17 (2017) lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient tous présents lors de l'assemblée ordinaire du 12 juin 2017;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 29-A-17 (2017) augmentant le fonds de roulement, le faisant passer de 3 478 117 \$ à 3 812 667 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-07-34182

15.2 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AJOUT DE DEUX LOGEMENTS DANS L'IMMEUBLE RÉSIDENTIEL SITUÉ AU 356, RUE MONSEIGNEUR-DURAND, LOT 3 310 042, DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK, DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

RÉSOLUTION 17-07-34182

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook s'est dotée, conformément aux pouvoirs contenus dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin d'être en mesure de pouvoir prendre en considération les caractéristiques particulières du milieu lors de l'étude de certains projets qui ne répondent pas aux normes générales de zonage;

CONSIDÉRANT que ledit règlement vise, notamment, les projets visant l'ajout de logements dans un immeuble existant;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été transmise au conseil municipal afin de permettre l'ajout de deux logements dans l'immeuble situé au 356, rue Monseigneur-Durand, portant ainsi à quatre le nombre total de logements dans cette habitation;

CONSIDÉRANT que cette demande nécessite l'autorisation préalable du conseil municipal, en vertu des dispositions prévues au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que de l'avis du conseil municipal, la demande est conforme aux critères d'évaluation prévus au règlement sur les PPCMOI notamment parce que le projet n'occasionnera pas d'inconvénients supplémentaires au voisinage et qu'il est compatible avec la vocation dominante du milieu environnant;

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et qu'elle a fait l'objet d'une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation, traitée dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), est assujettie à la consultation publique ainsi qu'au processus d'approbation référendaire, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 10 juillet 2017, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le projet proposé et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter le second projet de résolution ayant pour effet d'autoriser l'ajout de deux logements dans l'immeuble situé au 356, rue Monseigneur-Durand, lot 3 310 042, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, déposé dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), portant ainsi à quatre le nombre total de logements dans cette habitation, ET;

Que ce second projet de résolution, autorisant la demande, soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque ladite résolution est susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

IL EST PROPOSÉ PAR la
APPUYÉ PAR la

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-07-34183

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 17-07-34183

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Guyline Blouin, mairesse
suppléante**

Geneviève Dupras, greffière